

Numéro	DL230307-LM01	1/3
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

VIII. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, par délibération du 10 juillet 2020, a délégué au Maire certaines compétences en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS **ANNEE 2022**

Liste des Associations	Montants
Association des Archivistes Français-AAF	200,00 €
Association des Professionnels de l'information et de la documentation-ADBS	276,00 €
Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes ANACEJ	1 392,55 €
Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes ANDEV	45,00 €
Association des Maires du Bas Rhin	7 584,36 €
Amicale des Maires des communes du Sud et de l'Ouest de L'EMS	1 634,45 €
Club de la Presse	105,00 €
Réseau Français des Villes Educatrices-RFVE	375,00 €
La Récréée des Galopins Ludothèque	15,00 €
Groupement de Défense Sanitaire-GDS	ovins\caprins 14,82 €
Agriculture et territoires - Chambres d'Agriculture Alsace	bovins 137,69 €
Fédération des Centres Socio-Culturels du Bas Rhin	5 188,27 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	450,00 €
Association des Amis du Mémorial Alsace Moselle-AMAM	300,00 €
Association des Villes pour la propreté Urbaine-AVPU	900,00 €

Numéro	DL230307-LM01	2/3
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

CONTRATS D'ASSURANCE - INDEMNITÉS DE SINISTRES – ANNEE 2022

Dommmages aux biens

DATE SINISTRE	NATURE	SITE CONCERNE	DOMMAGES	INDEMNISATION	COUT RESTANT A CHARGE DE LA VILLE
17-févr-20	Choc véhicule	rue industrie	Candélabre	1 500,00 €	- €
1-janv.-21	Bris de glace	Mepa	Vitrage	2 191,44 €	- €
22-mars-21	Choc véhicule non identifié	7 rue des jardins	Candélabre	786,00 €	1 500,00 €
9-avr.-21	Choc véhicule	Parking Illiade	Portique	612,96 €	1 500,00 €
26-avr.-21	Incendie	CSC Phare de l'ill	Façade	2 179,08 €	1 500,00 €
22-juin-21	Choc véhicule	rue industrie	Candélabre	1 500,00 €	340,56 €
13-juil.-21	Incendie	Gymnase Messmer	Façade, intérieur	2 484,28 €	1 500,00 €
26-juil.-21	Choc véhicule	rue du Cor de chasse	Candélabre	1 500,00 €	- €
18-déc.-21	Choc véhicule	Gymnase des vignes	Grillage	2 119,74 €	- €
TOTAL				14 873,50 €	6 340,56 €

Concernant les sinistres de 2020 :

Sur les 2 sinistres présentés en cours pour une indemnisation complète,
1 est clos, 1 reste en cours pour récupération de la vétusté

Concernant les sinistres de 2021 :

Sur les 3 sinistres présentés en cours

2 sont clos, 1 est toujours en cours d'instruction

Sur les 8 sinistres remboursés partiellement (reste la franchise et/ou la vétusté à récupérer)

5 sont clos et 3 sont toujours en remboursement partiel

Concernant les sinistres de 2022 : 8 sinistres se sont produits

1 est classé sans suite car inférieur à la franchise

1 a été géré par une autre assurance (celle de l'occupant du site)

6 sont en cours d'instruction

Numéro	DL230307-LM01	3/3
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Flotte automobile

DATE SINISTRE	VEHICULE	NATURE	DOMMAGE	INDEMNISATION	COUT RESTANT A LA CHARGE DE LA VILLE
09-févr-21	FF-079-WV	Bris de Glace	Rétroviseur	70,19 €	- €
20-janv.-22	FN-530-ME	Bris de Glace	Pare-brise	763,24 €	- €
27-janv.-22	CZ-201-YY	Choc contre un corps fixe	Carrosserie	1 977,08 €	250,00 €
28-mars-22	FC-115-XM	Choc contre un corps fixe	Carrosserie	2 041,30 €	250,00 €
22-juil.-22	DX-612-HX	Bris de Glace	Pare-brise	1 738,76 €	- €
27-juil.-22	FW-901-ZQ	Choc véhicule	Carrosserie	402,12 €	250,00 €
23-août-22	GG-392-QL	Choc véhicule	Carrosserie	241,84 €	250,00 €
26-août-22	CZ-281-YY	Bris de Glace	Pare-brise	704,36 €	- €
31-mai-22	FV-450-RT	Bris de Glace	Rétroviseur	388,50 €	- €
TOTAL				8 327,39 €	1 000,00 €

Le sinistre de 2021 présenté en cours l'année passée est clos.

Concernant les sinistres de 2022, 19 sinistres se sont produits :

8 sinistres sont clos et ont été indemnisés (absence de franchise sur le bris de glace)

et réglés directement au garage réparateur, le montant de la franchise restant à charge de la ville

6 sinistres ont été indemnisés au tiers non responsable, sans dommages pour la commune

5 sinistres sont en cours d'instruction